



L'AIDE AUX LOISIRS 2026 - 2027

INFORMATIONS & CONDITIONS



L'aide aux loisirs est un dispositif mis en place par la Ville et destiné à la prise en charge de la totalité ou d'une partie des frais d'inscription. Elle finance les activités de loisirs des jeunes Maxévillois, de 0 à 18 ans dans la limite d'une activité par personne et par an. (entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027)

3 OBJECTIFS :

- > Faciliter l'accès aux pratiques sportives et/ou culturelles ;
- > Favoriser le développement des associations locales ;
- > Permettre à chaque jeune de s'adonner à l'activité de son choix, quelle que soit sa condition.

Jusqu'à 18 ans : prise en charge de 20 à 80% du coût de l'activité selon votre Quotient Familial.

Conditions d'attribution :

- > pratiquer une activité sportive ou culturelle **auprès d'une association maxévilloise** (les activités proposées par les structures privées à but lucratif sont exclues) ;
- > pratiquer une activité sportive ou culturelle **auprès d'une association non maxévilloise** si elle n'est pas proposée à Maxéville.

Jusqu'à 150€ : la Mairie verse directement l'aide aux associations qui proposent l'activité choisie. Vous n'avez donc pas à avancer les frais.

Barème de l'aide aux loisirs :

Quotient Familial	Niveau de prise en charge
0-400	80%
401-600	60%
601-800	40%
801-999	20%

ATTENTION :

Si vous bénéficiez de l'aide aux loisirs mais que vous ne participez pas de manière régulière aux activités, la Ville se réserve le droit de réduire sa participation financière, voire de la supprimer, pour l'année suivante.



ville de
Maxéville



L'AIDE AUX LOISIRS 2026 - 2027

INFORMATIONS & CONDITIONS

DEVIS À REMPLIR PAR L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse :

Ville et code postal :

N° de téléphone :

Mail :

Activité :

Coût de l'activité :

Date de la demande :

Coût de l'activité :	Pass Jeunes 54 :	Autres aides :	Participation minimale de la famille :
..... €	 €	 €	10€

Signature et cachet de l'association :

RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LA FAMILLE

Enfant	Représentant légal
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Ville et code postal :	
N° de téléphone :	
N° allocataire CAF :	Montant Quotient Familial :

Quotient Familial CAF : J'autorise la Ville de Maxéville à consulter mon quotient familial depuis le site de la CAF grâce à mon n° d'allocataire. Ce quotient ne sera utilisé qu'afin de calculer ma participation financière ou l'aide communale aux activités de loisirs.

☐
cocher si accord

Signature du représentant légal et date :

DOSSIER À RENDRE AVANT LE 30/12/2026. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE.